
*Saint Bernard aux religieux & religieuses qui
seroient tentés de demander leurs suppression,
sécularisation & dispense de leurs vœux.*

LA facilité avec laquelle plusieurs religieux, hélas ! des corps entiers, se sont prêtés aux vues anti-chrétiennes de l'Assemblée-nationale, l'empressement sacrilège qui les a fait aller au-devant de leur destruction, ont excité le zèle de l'auteur de cette prosopopée. Pour réclamer avec plus de force & d'autorité en faveur de la religion outragée, contre la violation des plus saints engagements, il évoque S. Bernard, ce grand maître de la vie religieuse, & lui fait tenir ce discours. » *Poteras ire in infernum sine dispensatione, ibis cum dispensatione.* C'est ainsi que je m'exprimois en parlant à ces lâches chrétiens de mon tems, qui obtenoient des dispenses subreptices ou obreptices des loix, dont leur fausse délicatesse ne pouvoit supporter les salutaires rigueurs. Que ne dirois-je donc pas, & quel tonnerre ne ferois-je pas gronder sur les têtes coupables de ces personnes religieuses, qui s'oublient, assez elles-mêmes, & la dignité de leur état, la force de leurs obligations les plus essentielles, pour demander la dispense de leurs vœux solennels avec leur sécularisation, si revenant sur la terre, j'étois le témoin flupéfait de leurs sacrilèges & apostatiques péditions ? Ce que je ferois en revenant sur la terre, à la vue de ces scandales incroyables, je le fais du haut des cieus, en vous déclarant que nulle puissance humaine n'a le droit de vous affranchir, ni valablement, ni licite-